

Compte-rendu du Conseil syndical

du 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 23 septembre à 18h00, le Comité syndical du PETR Pays Vallée du Loir, étant réuni en session ordinaire, à l'espace socio-culturel à Vaas, après convocation légale, sous la présidence par intérim de Monsieur François BOUSSARD.

Présents (42) :

Mickaël ALLARD, Olivier BESNARD, Jean-Claude BOIZIAU, Michèle BOUSSARD, François BOUSSARD, Francis BOUSSION, Nicolas CHAUVIN, ~~Jean-Michel CHIQUET~~, Galiène COHU de LASSENCE, Régis DANGREMONT, Gwénaél de SAGAZAN, Catherine DONNÉ, Stéphanie DUBOIS- GASNOT, Pascal DUPUIS, Françoise FARCY, Gilles GANGLOFF, Pascale GLOTIN, Nadine GRELET-CERTENAIS, Vincent GRUAU, Jean-Pierre GUICHON, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Béatrice LATOUCHE, Yves LE BOUFFANT, Guy LECLERC, Joël LELARGE, Marc LESSCHAEVE, Ghislaine LEVIAU, Christophe LIBERT, Éric MARTINEAU, Carine MÉNAGE, Patricia METERREAU, Alain MORANÇAIS, Pierre OUVRARD, Dominique PAQUET, Dominique PETER, Jérôme PRÉMARTIN, Marie-France REYMOND, Lydia ROBINEAU, Hervé RONCIÈRE, Antony ROUSSEAU, Éric SALMON, Monique TROTIN.

Pouvoirs (1) :

Jean-Michel CHIQUET à Alain MORANÇAIS.

Assistaient aussi à la réunion :

~~Stéphanie BARRIOZ, Angéline BROSSARD, Kévin CHARLOT, Mathilde ESTADIEU, Anaïs LE ROI, Delphine MASSART, Sylvie PERIER, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Mathilde PINÇON, Sophie RYCHLICKI.~~

Ordre du jour :

1	ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)	3
2	DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES	4
3	ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S	5
4	DELIBERATION NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU GAL (GROUPEMENT D'ACTION LOCALE)	8
5	DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU	9
6	ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (HORMIS LE/LA PRESIDENT(E) ET LES 5 VICE-PRESIDENT(E)S	9
7	LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL	13
8	COMPOSITION DES COMMISSIONS DU PETR	13
9	VALIDATION DE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE L'EQUIPE DU PETR EN CONSEILS COMMUNAUTAIRES	13
10	INFORMATIONS : CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES	14
11	QUESTIONS DIVERSES	14

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François.

Madame DUBOIS-GASNOT Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BOUSSARD François donne la parole au doyen d'âge de la séance, Monsieur LESSCHAEVE Marc.

1 ELECTION DU/DE LA PRESIDENT(E)

Monsieur LESSCHAEVE Marc procède à l'appel nominal des membres du comité syndical. Il vérifie si les conditions du quorum sont remplies.

Il invite ensuite le Comité syndical à procéder à l'élection du/de la Président.e.

Il rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7, le vote s'effectue à scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.1 Constitution du bureau de vote

Le Comité syndical a désigné 2 assesseurs : Il s'agit de Monsieur PRÉMARTIN Jérôme, maire de Mareil- sur- Loir (CCPF) et Monsieur OUVRARD Pierre, maire de Mayet (CCSS).

1.2 Déroulement du scrutin

En cette période d'épidémie, afin de limiter les déplacements et les contacts au minimum, le vote s'est déroulé selon les règles sanitaires en vigueur. Ainsi, un plan de réunion a été établi, installant les conseillers syndicaux autour de la table par ordre alphabétique (de la lettre A à la lettre T). Chaque conseiller syndical est resté assis à sa place et a déposé dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet et amené jusqu'à lui, son bulletin de vote placé sous enveloppe. Le président a veillé un bon déroulement des scrutins. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, lors du tour de table par ordre alphabétique, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception, signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

1.3 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme LATOUCHE Béatrice	39	Trente neuf

1.4 Proclamation de l'élection de la Présidente

Madame LATOUCHE Béatrice est proclamée présidente et est immédiatement installée.

Sous la présidence de Madame LATOUCHE Béatrice, élue Présidente du PETR Pays Vallée du Loir, le Comité syndical est invité à procéder à l'élection des Vice-président.e.s.

Au préalable, il est nécessaire de délibérer pour fixer le nombre de vice-présidences au PETR.

La Présidente Béatrice LATOUCHE indique qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de Vice-présidences est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur (9 Vice-présidences), de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder 15 Vice-présidences.

Si en application de cette dernière règle le nombre de Vice-présidences est fixé à moins de 4, ce nombre peut toutefois être porté à 4.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidences supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30% (max 13 Vice-présidences) de son propre effectif et le nombre de 15.

2 DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE VICE-PRESIDENCES

Madame LATOUCHE Béatrice indique que le nombre de Vice-présidences nécessaires au bon fonctionnement du PETR est de 5. Par habitude, il est procédé à une répartition territoriale de la Présidence et des Vice-présidences de façon à ce que chaque Communauté de communes membre du PETR puisse être représentée de façon égale.

Mme la Présidente propose à l'assemblée délibérante de retenir le nombre de 5 Vice-présidences.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve à l'unanimité, de fixer le nombre de 5 Vice-présidences au sein du PETR Pays Vallée du Loir.

3 ELECTION DES VICE-PRESIDENT(E)S

Il a été rappelé que les Vice-président(e)s sont élu(e)s selon les mêmes modalités que la Présidente (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

3.1 Election du/de la 1^{er(ère)} Vice-président(e)

3.2. Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidente.

3.2 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]41
- f. Majorité absolue21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. RONCIÈRE Hervé	41	Quarante et un

3.3 Proclamation de l'élection du/de la 1^{er(ère)} Vice-président(e)

Monsieur RONCIÈRE Hervé est proclamé-1^{er}Vice-président et immédiatement installé.

Madame la Présidente Béatrice LATOUCHE souligne que le 1^{er} Vice-président va prendre en charge la commission "Mobilités / accessibilité".

3.4 Election du/de la 2^{ème} Vice-président(e)

3.5 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidente.

3.6 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]38
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BOIZIAU Jean- Claude	38	Trente huit

3.7 Proclamation de l'élection du/de la 2^{ème} Vice-président(e)

Monsieur BOIZIAU Jean-Claude est proclamé 2^{ème} Vice-président-et immédiatement installé.

Madame la Présidente Béatrice LATOUCHE souligne que le 2^{ème} Vice-président va prendre en charge la commission "Politiques contractuelles" (incluant le GAL).

3.8 Election du/de la 3^{ème} Vice-président(e)

3.9 Déroulement du scrutin: Identique à l'élection du/de la présidente

3.10 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 37
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. BOUSSARD François	37	Trente sept

3.11 Proclamation de l'élection du/de la 3^{ème} Vice-président(e)

Monsieur BOUSSARD François est proclamé 3^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Madame la Présidente Béatrice LATOUCHE souligne que le 3^{ème} Vice-président va prendre en charge la commission "Attractivité du territoire" (Schéma de cohérence territoriale, Système d'information géographique, cadre de vie, revitalisation des centres-bourgs/villes).

3.12 Election du/de la 4^{ème} Vice-président(e)

3.13 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidente

3.14 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]37
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme COHU de LASSENCE Galiène	37	Trente sept

3.15 Proclamation de l'élection du/de la 4^{ème} Vice-président(e)

Madame COHU DE LASSENCE Galiène est proclamée 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

Madame la Présidente Béatrice LATOUCHE souligne que le/la 4^{ème} Vice-présidente va prendre en charge la commission "Culture et Patrimoine".

3.16 Election du/de la 5^{ème} Vice-président(e)

3.17 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidente

3.18 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]38
- f. Majorité absolue20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. CHAUVIN Nicolas	38	Trente huit

3.19 Proclamation de l'élection du/de la 5^{ème} Vice-président(e)

Monsieur CHAUVIN Nicolas est proclamé 5^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

Madame la Présidente Béatrice LATOUCHE souligne que le 5^{ème} Vice-président va prendre en charge la commission "Energie-Climat".

Pour la présidence de la 6^{ème} commission nommée "Finances", Madame la Présidente Béatrice LATOUCHE précise qu'elle souhaite la prendre en charge.

De même, le volet "Ressources Humaines" incombe à la Présidente.

4 DELIBERATION NECESSAIRE AU BON FONCTIONNEMENT DU GAL (GROUPEMENT D'ACTION LOCALE)

Madame LATOUCHE Béatrice indique qu'il y a lieu de procéder par délibération, à l'élection du Président du GAL (Groupement d'action locale), issu de la structure porteuse.

Mme la Présidente propose à l'assemblée délibérante de retenir Monsieur BOIZIAU Jean-Claude qui vient d'être élu 2^{ème} Vice-président du PETR [en charge de la commission "Politiques contractuelles" (incluant le GAL)] et de procéder au vote à main levée.

Madame la Présidente demande également, en cas d'empêchement du 2^{ème} Vice-président du PETR également Président du GAL, d'autoriser ou de donner mandat à la Présidente du PETR ou à son délégataire, afin de négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, dont la convention Groupement d'action locale (GAL) / Autorité de gestion (AG) / Organisme payeur (OP).

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve par 42 (quarante-deux) voix "pour", et 1 (une) abstention, l'élection de Monsieur Jean-Claude BOIZIAU en tant que Président du GAL.

Mandat est également donné à la Mme Présidente du PETR (structure porteuse du GAL) ou à son délégataire, en cas d'empêchement du Président du GAL, pour qu'elle puisse négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de la stratégie de développement local Leader, dont la convention Groupement d'action locale (GAL) / Autorité de gestion (AG) / Organisme payeur (OP).

Le Comité syndical est ensuite invité à procéder à l'élection des membres du bureau.

Au préalable, il est nécessaire de délibérer pour fixer ce nombre, sachant que la Présidente et les 5 Vice-présidents siègent d'office au bureau.

5 DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Madame Béatrice LATOUCHE indique que le bureau du PETR a fonctionné, au cours de la dernière mandature, avec 12 membres (y compris la Présidente et les 5 Vice-présidents).

Par habitude, il est procédé là encore à une répartition territoriale au sein du bureau, de façon à ce que chaque Communauté de communes membre du PETR puisse être représentée de façon égale (4 représentants par CC membre).

Mme la Présidente propose à l'assemblée délibérante de retenir le nombre de 12 membres au bureau : la Présidente, les 5 Vice-présidents et 6 membres supplémentaires.

Délibération du Conseil syndical :

Après avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve à l'unanimité de fixer le nombre de 12 membres au bureau : la Présidente, les 5 Vice-président(e)s et 6 membres supplémentaires.

6 ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (HORMIS LA PRESIDENTE ET LES 5 VICE-PRESIDENTS)

Par délibération, le Comité syndical a fixé à douze (12) le nombre de membres du bureau. Ce dernier se compose comme suit : la Présidente, les 5 Vice-présidents et six (6) membres supplémentaires.

Il a été rappelé que les membres du bureau (hormis la Présidente et les 5 Vice-présidents) sont élus selon les mêmes modalités que le/la Présidente et les Vice-présidents (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

6.1 Election du 1^{er} membre supplémentaire du bureau

Madame la Présidente soumet à l'assemblée la candidature de Madame GRELET-CERTENAIS Nadine, Présidente de la CCPF qui n'a pas souhaité pourvoir un siège de Vice-présidence. Il est cependant primordial que Madame GRELET-CERTENAIS Nadine puisse siéger au bureau.

6.2 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidente.

6.3 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]42
- f. Majorité absolue22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme GRELET-CERTENAIS Nadine	42	Quarante deux

6.4 Proclamation du 1^{er} membre supplémentaire du bureau

Madame GRELET-CERTENAIS Nadine (CCPF) est proclamée 1^{er} membre supplémentaire du bureau et immédiatement installée.

6.5 Election du 2^{ème} membre supplémentaire du bureau

6.6 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidente.

6.7 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]41
- f. Majorité absolue21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. DUPUIS Pascal	41	Quarante et un

6.8 Proclamation du 2^{ème} membre supplémentaire du bureau

Monsieur DUPUIS Pascal (CCLLB) est proclamé 2^{ème} membre supplémentaire du bureau et immédiatement installé.

6.9 Election du 3^{ème} membre supplémentaire du bureau

6.10 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidence.

6.11 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 39
- f. Majorité absolue 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. MARTINEAU Éric	39	Trente neuf

6.12 Proclamation du 3^{ème} membre supplémentaire du bureau

Monsieur MARTINEAU Eric (CCSS) est proclamé 3^{ème} membre supplémentaire du bureau et immédiatement installé.

6.13 Election du 4^{ème} membre supplémentaire du bureau

6.14 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidence.

6.15 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 5
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 38
- f. Majorité absolue 20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. HUBERT Laurent	38	Trente huit

6.16 Proclamation du 4^{ème} membre supplémentaire du bureau

Monsieur HUBERT Laurent (CCPF) est proclamé 4^{ème} membre supplémentaire du bureau et immédiatement installé.

6.17 Election du 5^{ème} membre supplémentaire du bureau

6.18 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidence.

6.19 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 6
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]37
- f. Majorité absolue 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
M. OUVRARD Pierre	37	Trente sept

6.20 Proclamation du 5^{ème} membre supplémentaire du bureau

Monsieur OUVRARD Pierre (CCSS) est proclamé(e) 5^{ème} membre supplémentaire du bureau et immédiatement installé(e).

6.21 Election du 6^{ème} membre supplémentaire du bureau

6.22 Déroulement du scrutin : Identique à l'élection du/de la présidence.

6.23 Résultat du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....43
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]39
- f. Majorité absolue20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme REYMOND Marie-France	39	Trente neuf

6.24 Proclamation du 6^{ème} membre supplémentaire du bureau

Madame REYMOND Marie-France (CCLLB) est proclamée 6^{ème} membre supplémentaire du bureau et immédiatement installée.

7 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Les élections de l'exécutif du PETR Pays Vallée du Loir ayant eu lieu, Mme la Présidente soumet à l'assemblée présente la lecture de la charte de l'élu local.

8 COMPOSITION DES COMMISSIONS DU PETR

Mme la Présidente demande à chaque membre du Comité syndical de bien vouloir s'inscrire dans une des 6 commissions. L'objectif est de faciliter la diffusion des informations collectées au PETR vers les conseils communautaires et conseils municipaux.

Quelques règles sont à suivre :

- . un même conseiller syndical peut s'inscrire maximum dans 2 commissions,
- . un équilibre territorial doit être trouvé au mieux dans chaque commission,
- . chaque commission doit compter un minimum de 9 membres et un maximum de 15 membres (de 3 à 5 représentants par CC).

Rappel : chaque commission sera rejointe par 2 à 3 membres du Conseil de développement territorial une fois ce dernier constitué.

Il est compris que chaque commission peut ensuite s'adjoindre le recours d'autres membres non issus du Comité syndical (dans un chiffre limité par le nombre maximum de 18 membres/commission), mais obligatoirement élus sur le territoire (élus communautaires ou élus municipaux).

9 VALIDATION DE L'INTERVENTION PONCTUELLE DE L'EQUIPE DU PETR EN CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Afin de permettre une meilleure diffusion des informations issues des travaux menés par le PETR (commissions, bureau et Comité syndical), il est proposé à l'assemblée d'accepter une participation ponctuelle (minimum 2 fois/an) de quelques membres de l'équipe du PETR, lors des conseils communautaires.

Ceci facilitera la présentation régulière de l'actualité du PETR.

Cette intervention ponctuelle est validée par l'assemblée présentée et/ou représentée.

10 INFORMATIONS : CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

Prochain bureau du PETR **le mercredi 30 septembre à partir de 15h00 à 17h00,**
salle du conseil municipal de Vaas

Prochain Comité syndical **le mercredi 07 octobre à partir de 18h00**
salle GIRARD au Lude

Réunion d'information "collectivités et rénovation énergétique du patrimoine public"
Mardi 29 septembre de 18h00 à 20h00
salle des fêtes à Pontvallain

Réunion d'information sur le programme AcoTE (Acteurs et collectivités engagés pour l'éco-mobilité)
Le mercredi 14 octobre de 14h00 à 17h00
Lieu encore à définir

Journée rencontres nationales sur la mobilité et le programme AcoTE
Le lundi 26 octobre de 9h00 à 17h00
Salle La Castélorienne à Château-du-Loir

11 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été énoncée.

Fin de la séance vers 20h00.